



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 22.178**

DÉCISION MODIFICATIVE 2022 N° 1 - ETABLISSEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DÉCISION MODIFICATIVE 2022 N° 1 - ETABLISSEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

**RAPPORT N° 22.178**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les projets de décision modificative n° 1 pour 2022 des trois établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe :

- la Pouponnière « Paul-Manchon » ;
- le Centre maternel « les Marronniers » ;
- la Cité départementale de l'enfance.

Chacun de ces trois projets remplit un double rôle :

- intégrer les résultats de l'exercice antérieur ;
- ajuster et corriger, en cours d'année, les prévisions de dépenses et recettes inscrites au budget primitif (BP).

## **I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé de voter des crédits de paiement supplémentaires, à hauteur de **856 000 €**, pour apporter les moyens nécessaires au cours des derniers mois de l'exercice 2022. La répartition entre les trois budgets figure dans le tableau qui suit :

Dépenses de fonctionnement	Besoins de crédits		Total
	Masse salariale dont intérim	Autres dépenses	
Pouponnière	548 000€	23 000€	<b>571 000€</b>
Centre Maternel	135 000€		<b>135 000€</b>
Cité Départementale de l'Enfance	240 000€	- 90 000€	<b>150 000€</b>
<b>Total</b>	<b>923 000€</b>	- <b>67 000€</b>	<b>856 000€</b>

### **a. Crédits supplémentaires de masse salariale**

L'augmentation des crédits dédiés à la masse salariale (hors intérim) est liée, d'une part, à la **revalorisation du point d'indice**, qui bénéficie à l'ensemble du personnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, d'autre part, à la mise en place d'une **mesure de revalorisation (extension de la prime Ségur** – soit 49 points d'indice supplémentaires) à destination de certains personnels relevant de la fonction publique hospitalière, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**La Pouponnière « Paul-Manchon »** présente une hausse de 548 k€.

**Le Centre maternel « les Marronniers** affiche une hausse de 135 k€.

**La Cité départementale de l'enfance** présente une hausse de 240 k€.

## **b. Autres ajustements budgétaires**

### Les dépenses d'exploitation courante

Une diminution des dépenses de 5 000 € est proposée pour la **Pouponnière « Paul-Manchon »**, afin de tenir compte d'une économie relative aux frais de télécommunication.

Pour la **Cité départementale de l'enfance**, il est proposé de diminuer les dépenses de 116 420 €, pour corriger une estimation budgétaire trop haute des prestations d'accompagnement des enfants lors du budget primitif.

### Les dépenses afférentes à la structure

Une augmentation de 28 000 € est proposée pour la **Pouponnière « Paul-Manchon »** :

- + 25 000 € pour financer le renforcement du gardiennage, rendu nécessaire par les travaux conduits dans l'unité des frimousses du site du Plessis-Robinson ;
- + 3 000 € pour des dépenses de réparation sur les appareils de biberonnerie.

Une augmentation de 26 420 € est proposée pour la **Cité départementale de l'enfance** :

- + 21 420 € pour financer le renforcement de la sécurité ;
- + 3 000 € visant à payer des locations immobilières pour les vacances des enfants, à la suite de la fermeture de la maison familiale de Noirmoutier à compter de septembre pour la réalisation de travaux d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ;
- + 2 000 € pour financer le renouvellement de matériels électroménagers.

## **c. Recettes de fonctionnement**

Les dépenses supplémentaires (+856 000 €) sont financées par les recettes suivantes :

- pour la **Pouponnière « Paul-Manchon »**, la dotation versée par le Département est augmentée à hauteur de 1 771 000 €. Cette augmentation a pour objet de financer les dépenses nouvelles (571 000 €) et de compenser la diminution des recettes issues des prix de journée facturés pour l'accueil des enfants sous la responsabilité d'autres départements d'Ile-de-France (-1,2M €) ;
- pour le **Centre maternel « les Marronniers »**, la dotation versée par le Département est augmentée de 135 000 € ;
- pour la **Cité départementale de l'enfance**, la dotation versée par le Département est augmentée de 150 000 €.

## II- SECTION D'INVESTISSEMENT

La présente décision modificative ne propose pas de changement dans les dépenses d'investissement pour les établissements. En revanche, elle prend en compte l'intégration des excédents d'investissement de l'exercice 2021, permettant d'annuler les emprunts d'équilibres qui avaient été prévus à l'étape du budget primitif.

A la **Pouponnière « Paul-Manchon »**, la recette est augmentée à hauteur de **1 743 833,26 €** pour tenir compte des éléments suivants :

- + 2 413 312,07 € de reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2021 sur la section d'investissement ;
- - 669 478,81 € d'annulation de l'emprunt d'équilibre, voté à l'étape du BP 2022.

Au **Centre Maternel « les Marronniers »**, la recette est augmentée à hauteur de **1 563 089,56 €** pour tenir compte des éléments suivants :

- + 2 295 937,44 € de reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2021 sur la section d'investissement ;
- - 732 847,88 € d'annulation de l'emprunt d'équilibre, voté à l'étape du BP 2022.

A la **Cité Départementale de l'Enfance**, la recette est augmentée à hauteur de **4 625 057,56 €** pour tenir compte des éléments suivants :

- + 5 112 667,23 € de reprise de l'excédent budgétaire dégagé en 2021 sur la section d'investissement ;
- - 487 609,67 € d'annulation de l'emprunt d'équilibre, voté à l'étape du BP 2022.

## III- SYNTHESE DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES

### La Pouponnière « Paul-Manchon »

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	571 000,00 €	1 743 833,26 €*
Recettes	571 000,00 €	1 743 833,26 €

\*Excédent prévisionnel d'investissement

### Le Centre Maternel « les Marronniers »

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	135 000,00 €	1 563 089,56 €*
Recettes	135 000,00 €	1 563 089,56 €

\*Excédent prévisionnel d'investissement

## La Cité Départementale de l'Enfance

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	150 000,00 €	4 625 057,56 €*
<b>Recettes</b>	150 000,00 €	4 625 057,56 €

\*Excédent prévisionnel d'investissement

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**